

ANNEXE 1 – CALENDRIER DU MOUVEMENT – RENTRÉE SCOLAIRE 2026

1 -Déclaration des enseignants

Du 14 janvier au 30 janvier 2026 *

2 - Déclaration des chefs d'établissement

Du 02 au 13 février 2026 inclus

3 -Publication des postes SV ou V

Vendredi 20 mars 2026

4 -Candidature des enseignants

Du 20 mars au 3 avril 2026 inclus**

5 - Avis des chefs d'établissement

Du 26 au 29 mai 2026 inclus

6 - Organisation de la CCMI

Mercredi 24 juin 2026

7 - Publication des résultats de la CCMI

Lundi 29 juin 2026

8- Organisation du groupe académique

Mercredi 01juillet 2026



L'enseignant déclare à son chef d'établissement si son poste est vacant ou susceptible de l'être.



Le chef d'établissement déclare dans l'application dédiée les postes vacants ou susceptibles de l'être.



Publication des postes vacants ou susceptibles de l'être sur l'application dédiée et sur le site de la DSDEN 24.



L'enseignant candidate au mouvement en saisissant ses voeux sur l'application dédiée.



Saisie des avis des chefs d'établissement dans l'application dédiée.
L'enseignant prend contact avec le ou les établissements choisis.



Les postes sont pourvus en fonction des codifications réglementaires.



Les résultats du mouvement sont publiés sur le site de la DSDEN 24.



Ajustements: nomination des futurs maîtres stagiaires et situations provisoires.

* Les demandes de temps partiels (Du 05 au 14/01) et disponibilités (janvier, dates à préciser)) sont effectuées via Colibris, CFP (mars, dates à déterminer)

**les voeux doivent être saisis concomitamment sur 2 applications : DSDEN + DDEC